



ÉPREUVES DE COMPRÉHENSION AUDITIVES (LUNDI 13, MARDI 14 & MERCREDI 15 MAI 2024)

Élèves concernés

- En 3e année, les élèves de la classe bilingue plus (3E3z) se présenteront à la CA relative à la L2/L3.
- En 4e année, élèves effectueront la CA en allemand, en Französisch ainsi qu'en OS/SF (anglais, espagnol et italien)

Rappels à l'intention des élèves

- Tous les étudiants de classes terminales doivent obligatoirement y prendre part comme pour les épreuves de maturité gymnasiale. Seuls les cas de force majeure, dûment attestés (certificats médicaux indispensables) et annoncés, au plus tard, dans les heures qui précèdent les épreuves, pourraient éventuellement donner lieu à un rattrapage.
- Les élèves, ayant l'italien en langue 2 et l'allemand ou le Französisch en langue 3, sont examinés dans leur troisième langue.
- Les élèves terminent les cours à 15h00 le(s) jour(s) où ils ont une CA. En outre, aucun examen n'a lieu les après-midis (dès 12h30) en question.
- Les élèves se présentent aux épreuves avec de quoi écrire, le questionnaire leur étant distribué par le surveillant.
- Les élèves trouveront, à proximité du secrétariat et au 2^{ème} étage dès 15h, les informations quant à la répartition dans les salles.
- Les élèves rejoignent la salle attribuée ainsi que leur place à l'heure précise à 16h05, l'examen lui-même commence à 16h15.
- Les élèves bénéficiant de temps supplémentaire (compensation des désavantages) seront installés à 15h55; ils auront ainsi 5 minutes pour lire les questions avant l'arrivée de leurs camarades.
- La note annuelle apparaissant dans le bulletin des élèves de 3E3z ou le certificat de ceux de 4e année comprendra le résultat obtenu lors de la CA (à hauteur de 20% pour la CA).